



Prime supprimé suite à démission

Par Mycke

Bonjour

Cela fait 13 ans que je travaillais dans la même entreprise, et chaque année, en juin et en décembre nous avions une prime dite exceptionnelle qui représentait un 13ème mois divisé en 2. Cette prime versé régulièrement depuis 13ans n'était mentionné ni dans le contrat de travail ni dans la convention collective. Cette année j'ai décidé de démissionné à cause d'un mal être au travail au mois de juin (le 24) et du coup mon employeur décide de ne pas me verser cette prime à cause de ma démission. Je pensai que celle ci était acquise au bout de 3 ans ? À til le droit de supprimer cette prime ? Sinon que puis je faire ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir

Lorsqu'une prime est prévue par le contrat de travail, une convention collective ou un accord d'entreprise, elle est dûe selon les critères de présence fixés.

Dans votre cas, si rien n'est écrit, il apparaît difficile d'obtenir gain de cause car les primes "bénévoles" ne revêtent aucun caractère obligatoire.

Par Mycke

J'ai pourtant lu que prime devenait acquise si cela faisait plus de 3ans qu'elle était versé de façon régulière et basée sur le même mode de calcul ? Savez vous ce qu'il en est réellement ?

Merci de votre réponse

Par ESP

La règle est souvent d'être présent dans l'entreprise un certain temps dans l'année et/ou d'être présent au moment du paiement.